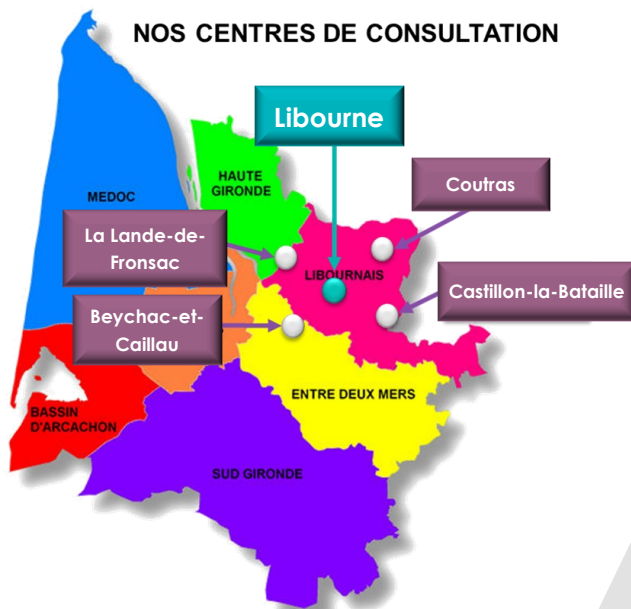


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Firmin Didot
33500 Libourne

Beychac-et-Caillau

Impasse de la Joncasse
Lieu-dit le Barbut
33750 Beychac-et-Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande-de-Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande-de-Fronsac

Castillon-la-Bataille

141 rue Michel Montaigne
33350 Castillon-La-Bataille

Membre du Réseau



Des aides financières pour les entreprises



PRÉVENTION DES
RISQUES

Les principales aides financières à la prévention

(Liste non exhaustive actualisée d'une année à l'autre)

Vous avez un **projet d'amélioration** des conditions de travail et de sécurité au travail dans votre entreprise et vous souhaitez un accompagnement et/ou un financement ? Des solutions de prise en charge existent en fonction de la taille de votre entreprise et du risque concerné.

Les travailleurs indépendants

Quelle que soit leur activité professionnelle, les travailleurs indépendants peuvent mettre en place des mesures de prévention afin de réduire l'exposition aux risques professionnels.

Lutter contre les troubles musculosquelettiques

La Subvention « Prévention des risques ergonomiques » :

- les manutentions manuelles de charges
- les postures pénibles définies comme postions forcées
- les vibrations mécaniques

Pour le BTP

La Subvention « Prévention Métiers du bâtiment Indépendant » :

- les risques de chute de plain-pied et de hauteur
- les troubles musculosquelettiques

Les entreprises de moins de 49 salariés

Ces aides ont pour but de participer financièrement à l'achat d'équipement de prévention, de prestations de formation ou d'évaluation des risques.

- Des subventions contre les risques majeurs : TMS, risques chimiques, RPS, bruit...
- Des subventions pour des secteurs fortement exposés : BTP
- Un « contrat de prévention » pour bénéficier d'une aide financière

Les entreprises entre 50 et 199 salariés

- Une subvention pour lutter contre les troubles musculosquelettiques
- Un « contrat de prévention » pour bénéficier d'une aide financière octroyée par votre caisse pour vous permettre de mettre en place un plan d'action Si vous tenez l'ensemble de vos engagements, l'avance

Les entreprises de 200 salariés et plus

Les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les grandes entreprises (GE) souhaitant améliorer les conditions de travail de leurs salariés peuvent bénéficier d'aides financières de l'Assurance /Carsat Aquitaine.

- Une subvention Prévention des risques ergonomiques qui cible spécifiquement les risques liés aux contraintes physiques : troubles musculosquelettiques dus au port de charges lourdes, postures contraignantes...

Le FIPU : Le Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle

Il vise à préserver la santé des salariés les plus exposés à des facteurs de risques ergonomiques et est accessible au travers d'une aide financière dédiée.

Le FACT : le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Le FACT est un dispositif d'aide publique géré par l'**ANACT**, qui s'adresse aux structures de **moins de 300 personnes** pour soutenir des projets en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

Les structures publiques, feront appel au **FIAC** : Fonds Interministériel pour l'Amélioration des Conditions de Travail. Elles peuvent également solliciter le **FIRH**, le Fonds d'Innovation RH soutenant des initiatives innovantes en matière de RH.

Retrouvez le détail de ces aides sur : <https://www.sistlib.org/afs-2025/>

Le **SIST du Libournais** a pour mission de coordonner les actions de prévention en contexte professionnel, de surveiller l'état de santé des travailleurs et d'effectuer la traçabilité et la veille sanitaire. Une **équipe pluridisciplinaire** est là pour vous conseiller, vous accompagner et aider votre entreprise dans l'évaluation des risques et la mise en place d'une démarche de prévention.